

Projet d'ouverture d'un dispositif Ulis Collège TFC

au sein du Collège Privé Catholique
Notre-Dame des Anges de Vineuil

Septembre 2026

« Mettre en œuvre tous les aménagements possibles pour compenser les inégalités et répondre aux besoins éducatifs particuliers. »



« Dieu nous appelle à porter attention aux fragilités. »

« L'intelligence ce n'est pas ce que l'on sait,
mais ce que l'on fait quand on ne sait pas. »

« l'intelligence [...] est l'adaptation mentale la plus poussée,
c'est-à-dire l'instrument indispensable des échanges entre le sujet et l'univers ».

Jean Piaget, La psychologie de l'Enfant, 1966

Chef d'établissement : Catherine POMORSKI

Directrice pédagogique et administrative du collège : Delphine BONNET

Avril 2025



Sommaire :

Ouvrir une Ulis au sein du Collège Notre-Dame des Anges, toute une équipe impliquée, toute une communauté éducative en mouvement.....	2
Pourquoi envisager une ouverture dans le diocèse ?.....	2
Le Collège de Notre-Dame des Anges : qui sommes-nous ?.....	3
Historique	5
Le futur dispositif Ulis Collège de Notre-Dame des Anges, comment ?.....	5
Ouvrir un dispositif Ulis TFC, toute une équipe impliquée, toute une communauté éducative mobilisée.....	11
Un dispositif Ulis Collège TFC, pour qui ?.....	11
Nature des troubles des élèves accompagnés par le dispositif Ulis :.....	11
Un dispositif Ulis Collège TFC, comment ?.....	13
Ulis Collège, pour quoi ?.....	14
Annexes :.....	16

Ouvrir une Ulis au sein du Collège Notre-Dame des Anges, toute une équipe impliquée, toute une communauté éducative en mouvement.

Pourquoi envisager une ouverture dans le diocèse ?

Le diocèse de Blois ne possède qu'un dispositif Ulis Collège pour tout le Loir-et-Cher et celui-ci est implanté dans la commune de Mer. Les élèves scolarisés au sein du dispositif Ulis TFC de Mer sont en grande partie des habitants de Blois.

L'implantation d'un dispositif Ulis Collège dans le bassin direct de Blois offrirait aux familles blésoises et limitrophes la possibilité de maintenir la scolarité de leur enfant à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les longs trajets et la fatigue qu'ils engendrent pour ces jeunes élèves.

Une liste d'attente de plus d'une centaine d'élèves bénéficiant d'une notification Ulis et qui n'ont pas de place, inscrits et scolarisés de fait en ordinaire sans accompagnement, ni adaptations adéquates.

"Dieu nous appelle à porter attention aux fragilités"

"Mettre en œuvre tous les aménagements possibles pour compenser les inégalités et répondre aux besoins éducatifs particuliers."

L'éducateur chrétien (magazine du Syndicat SPELC) - Avril 2023 - n°287

Les 7 orientations de l'Enseignement Catholique du loir-et-Cher - Diocèse de Blois



Le Collège de Notre-Dame des Anges : qui sommes-nous ?

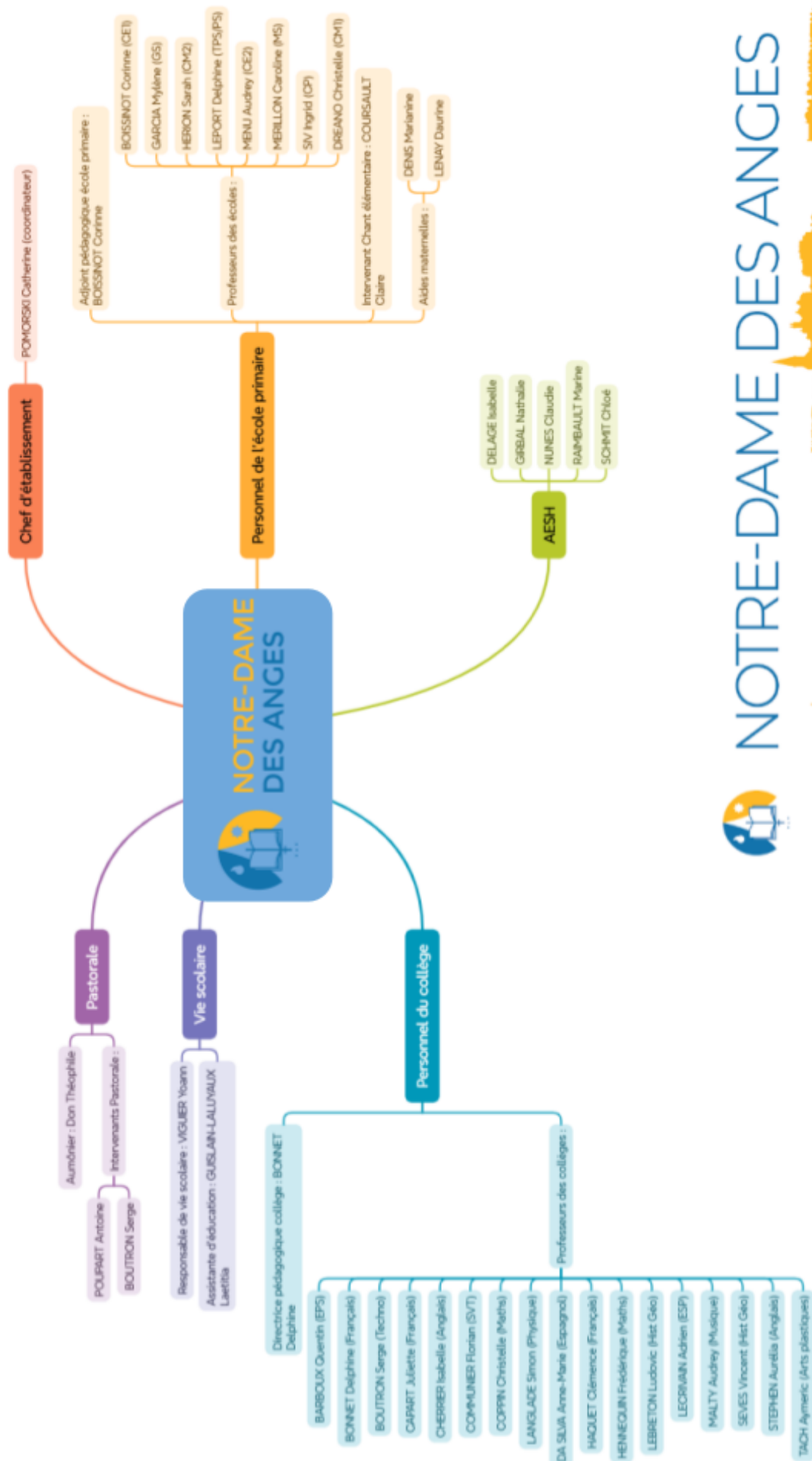
Le collège Notre-Dame des Anges appartient à l'Ensemble Scolaire Catholique Blois Rive Gauche qui est composé de :

- l'école maternelle et élémentaire Monsabré-Sainte-Marie située dans le quartier Vienne de Blois (140 élèves répartis en 6 classes),
- l'école maternelle et élémentaire Notre-Dame des Anges à Vineuil (170 élèves répartis en 8 classes)
- le collège Notre-Dame des Anges à Vineuil (180 élèves répartis en 8 classes)
- une association culturelle avec accueil de loisirs (le soir, les mercredis et périodes de vacances scolaires) et gestion d'un théâtre, Le Petit M.

L'ensemble constitue une structure de 22 classes, dont 8 classes de collège.



Voici l'organigramme de l'ensemble Notre-Dame des Anges :



NOTRE-DAME DES ANGES

Historique :

Le collège Notre-Dame des Anges possède une longue histoire d'enseignement catholique à Vineuil, remontant à 1680 pour son école de filles. L'établissement a connu diverses transformations, devenant un collège mixte en 1981. Son histoire est marquée par un enracinement local, des dimensions caritatives et éducatives, et une volonté de s'adapter aux besoins des familles.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a introduit dans le code de l'éducation "la notion d'école inclusive" et nous engage dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Notre statut d'établissement catholique sous-contrat d'association avec l'État depuis la loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré, nous oblige à accueillir tous les élèves, quel que soit leur handicap à partir du moment où la situation d'inclusion le permet. C'est aussi une priorité de notre projet d'établissement. Mme POMORSKI s'est attachée depuis son arrivée en 2011, en tant que chef d'établissement des écoles primaires, à inclure dès que c'était possible les élèves en situation de handicap. Ces élèves ont grandi et naturellement le collège les a accueillis et a construit son projet éducatif autour de cet accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le collège Notre-Dame des Anges s'inscrit dans le projet de l'Enseignement catholique qui vise l'éducation intégrale de la personne et porte son attention sur la relation à soi, à l'autre, au monde et à Dieu. Ce projet nous amène à porter un regard personnalisé sur chaque jeune et chaque famille que nous accueillons, dans le respect des convictions de chacun.

L'équipe éducative a été formée pour adapter son enseignement à la diversité des élèves. L'arrivée d'un dispositif Ulis renforcera cette expertise et permettra d'améliorer continuellement notre pédagogie.

Le futur dispositif Ulis Collège de Notre-Dame des Anges, comment ?

Le projet éducatif de Notre-Dame des Anges est structuré en 5 axes fondateurs. Le dispositif Ulis s'inscrira dans cette dynamique, venant compléter et enrichir notre vision de l'éducation :

1. Un établissement familial.

La structure de Notre-Dame des Anges garantit une proximité entre les membres de la communauté éducative et les élèves. Chaque élève est connu et appelé par son prénom.

Le collège Notre-Dame des Anges est un établissement de petite taille comptant 8 classes (2 par niveau), avec une équipe stable de 18 enseignants et 2 personnels de vie scolaire. Les salles sont toutes en proximité, dans un environnement sécurisant, sans couloirs, les salles de cours ayant chacune leur accès direct sur l'extérieur. Les deux cours de récréation permettent de séparer les 6e, 5e et les 4e, 3e pour des temps de pauses sereins et possiblement sportifs. La présence d'une école maternelle et d'une école élémentaire, dans le même site mais

avec chacune son espace, favorise les échanges et la mise en place de collaborations au sein de l'équipe du groupement scolaire..

→ La circulaire n°2015-129 du 21 août 2015 stipule que « *l'Ulis dispose d'un local adapté à cet usage, conforme aux normes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Une importance particulière doit être attachée aux conditions d'accessibilité de ces classes et aux moyens spécifiques indispensables à leur équipement et à leur fonctionnement (mobilier ou sanitaires aménagés, matériels pédagogiques adaptés, fournitures spécifiques...)* ». Le dispositif Ulis par la mise à disposition d'un espace particulier avec deux salles communicantes et ouvertes sur les deux cours du collège renforcera la dimension familiale et de proximité. L'espace dédié au dispositif Ulis sera au cœur du collège, avec un accès direct à la salle d'Arts et Techniques. Il disposera d'un matériel informatique adapté aux besoins des élèves.

2. Où chacun transmet et apprend dans la joie.

Nous avons à cœur de transmettre le goût d'apprendre dans la confiance et la joie.

La pédagogie du collège privilégie la pédagogie de projet en inscrivant chaque élève du collège dans un **parcours individualisé** grâce à la mise en place de partenariats sportifs (*emploi du temps permettant la mise en place de classes à horaires aménagés*), ou de partenariats institutionnels pour permettre à chacun de participer à un atelier de son choix (*Atelier nature, Atelier de création artistique, Classe défense, Atelier chorale, atelier théâtre, Atelier neurosciences...*) dispensé par les enseignants du collège. Ces temps de parcours individualisés intègrent des élèves des différents niveaux de la 6e à la 3e pour faciliter le tutorat, l'entraide, le travail de groupe. Ils visent à développer les compétences du Domaine 3 "La formation de la personne et du citoyen", tout particulièrement *Maîtriser l'expression de sa sensibilité et de ses opinions, respecter celles des autres ; Exercer son esprit critique, faire preuve de réflexion et de discernement ; Faire preuve de responsabilité, respecter les règles de la vie collective, s'engager et prendre des initiatives*. Chaque élève s'inscrit en début d'année à l'un de ces ateliers ou à une CHA qui fait partie intégrante de son emploi du temps, le mardi et/ou le vendredi à partir de 16h.

Chaque année, une semaine à thème est organisée pour fédérer un niveau autour d'un projet commun : en 6e, une semaine *Découverte des langues et cultures du monde* ; en 5e, une semaine *Alimentation* ; en 4e, une semaine *Découverte des métiers et filières de formation*.

Ces projets visent à développer chez les jeunes les compétences du domaine 5 : "Les représentations du monde et l'activité humaine" : *Analyser et comprendre les organisations humaines et les représentations du monde ; Raisonner, imaginer, élaborer, produire* et s'inscrivent dans les différents parcours : Culturel et artistique (6e & 5e) / Santé (5e) / Avenir (5e & 4e).

Une journée d'intégration avec une dimension pastorale est organisée en septembre, de temps de célébration de la communauté à la fête des Anges et

suivant le calendrier liturgique, des sorties et voyages en fonction des programmes disciplinaires et notions transversales sont proposés avec la volonté d'inclure tous les élèves.

Les élèves de 3e s'ouvrent vers l'extérieur en réalisant une semaine de stage en entreprise. Il leur est demandé par ailleurs de s'engager bénévolement auprès d'une association pour y faire l'expérience du service.

La présence d'un théâtre au sein du groupe scolaire favorise la mise en place de projets en lien avec le spectacle vivant.

- Les élèves intégrant le dispositif Ulis s'inscriront dans le parcours qui conviendra au mieux à leurs compétences et leurs besoins.
- Ils participeront aux activités des semaines à thème, des sorties, voyages et rencontres avec leur classe de référence pour développer les compétences sociales, psychosociales et préparer au mieux leur orientation professionnelle.
- La mise en place de projets spécifiques aux élèves du dispositif Ulis complètera l'offre de projet pour l'établissement (*projets dans le cadre du développement durable, de la végétalisation du site, de développement du CDI en partenariat avec la bibliothèque, création d'un annuaire d'entreprises pour les stages...*)
- Les élèves relevant du dispositif Ulis réaliseront des semaines de stage sur le temps banalisé pour les 3e ou sur d'autres semaines de temps scolaire selon chaque Projet Personnalisé.

3. Dans une même école pour tous.

Parce que nous pensons que la dignité humaine est primordiale, nous avons à cœur d'accueillir et d'accompagner chaque élève. Nous proposons un chemin pour grandir et des chemins pour réussir.

L'accueil de tous est dans l'A.D.N. du collège Notre-Dame des Anges qui par sa petite structure favorise l'intérêt des familles qui recherchent un collège qui prendra au mieux en compte les particularités de leur enfant. A la rentrée 2024, le collège Notre-Dame des Anges accueillait 15 élèves avec une reconnaissance de la MDPH et 19 élèves avec un PAP, sur 180 élèves (soit près de 20% des élèves à BEP), 9 élèves bénéficiaient d'un AESH mutualisé ou individualisé.

L'équipe a appris par l'expérience et la mise en place progressive de temps de formation à travailler en collaboration avec des AESH et mettre en place des adaptations pour favoriser l'équité et l'appropriation des compétences par tous.

L'équipe de vie scolaire est un acteur central de l'établissement qui fait le lien avec chaque membre de la communauté éducative en prenant en compte les besoins de chacun.

- Le dispositif Ulis s'appuiera sur une équipe pédagogique sensibilisée à la différenciation. Le dispositif Ulis permettra à l'équipe de bénéficier du soutien et de la formation d'un enseignant spécialisé référent du pôle inclusif et personne ressource, ainsi que la présence d'une AESH collective salariée de l'établissement.

- Selon les besoins spécifiques des élèves, les compétences dans les différentes matières seront reprises dans une démarche de remédiation afin de construire les outils nécessaires pour favoriser l'autonomie en classe des élèves du dispositif. Les activités proposées s'articulent autour des connaissances et compétences des cycles 3 et 4 des programmes de l'Education Nationale de 2016 en lien avec les Projets Personnalisés et selon les adaptations nécessaires.
- Le dispositif favorisera le travail en équipe, la réflexion sur les adaptations et l'organisation pédagogique des élèves à besoins éducatifs particuliers pour le bien de tous les élèves du collège.

4. en coéducation.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement.

Les parents font le choix d'inscrire leur enfant dans l'établissement et doivent recevoir les garanties d'une coéducation entre tous les acteurs.

L'équipe éducative encourage l'implication des familles dans les projets (*semaine des langues, accompagnement de sorties scolaires...*), et favorise le dialogue et la collaboration en mettant en place des temps de rencontre (*réunion de rentrée, rencontre des parents avec les professeurs au premier trimestre, avec le professeur principal au 2nd trimestre, échanges par téléphone ou messagerie ou au collège...*).

L'équipe a l'habitude de travailler en partenariat avec les professionnels de santé, les associations et les structures spécialisées suivant les intervenants qui accompagnent les EBEP (rencontres en équipe éducative ou en équipe de suivi de scolarisation).

- Le pôle inclusif lié à la mise en place d'un dispositif Ulis sera identifié par les membres de la communauté éducative en tant que référent et personne ressource, facilitant les échanges et la collaboration.
- Le partenariat avec les parents est un élément fondateur et déterminant de la réussite scolaire de l'élève en situation de handicap, car ils sont bien entendu les premiers acteurs de tout projet les concernant. Ils seront reçus individuellement par la directrice pédagogique qui validera l'inscription à la suite des rencontres de préparation entre l'enseignant spécialisé et la famille pour établir un projet d'accueil. Ils sont étroitement associés à toutes les phases du projet individuel et de ses évaluations. Ils participent aux ESS, aux rencontres avec les enseignants. À la fin de chaque trimestre, ils reçoivent, comme toutes les familles de collégiens, un bulletin trimestriel qui fait le point sur les compétences disciplinaires, le suivi des inclusions, mais aussi sur les progrès en termes de socialisation, d'autonomie et de comportement de leur enfant, reflet du travail en équipe.
- Une adresse mail est utilisée pour permettre aux familles de communiquer avec le coordonnateur et un espace numérique d'échange de documentations et d'informations est ouvert dans lequel sont associés toutes les personnes qui travaillent avec le jeune (enseignants, vie scolaire, AESH...). Le coordinateur

disposera d'un numéro de téléphone direct pour faciliter la communication avec les familles et les partenaires.

- Les services d'éducation spécialisés et de soins à domicile (SESSAD ou DAME), constitués d'équipes pluridisciplinaires (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, psychothérapeutes) dispensent des actes médicaux spécialisés et des rééducations sur les lieux de vie des élèves handicapés comme dans les établissements scolaires. Des éducateurs et des enseignants spécialisés du SESSAD peuvent également apporter une aide spécifique à l'élève en situation de handicap, en accompagnement individuel ou en petits groupes, à l'extérieur de la classe lors des séances qui se déroulent dans les locaux des différents acteurs concernés.
- Des entretiens ont pour but de rendre compte des progrès de l'enfant et des objectifs fixés pour la suite de la scolarité. Ils permettent également de réajuster si besoin les adaptations en fonction des événements qui peuvent survenir. En cas de nécessité, des entrevues au sein du dispositif Ulis sont organisées afin d'affiner au mieux le parcours de l'élève dans sa globalité : famille – école – professionnels de soins.

5. dans un cadre structurant.

L'école est un cadre pour vivre dans le respect d'autrui et de soi-même et ainsi se préparer à être un citoyen responsable.

Le règlement intérieur du collège vise à donner des règles de vie sécurisantes dans l'équité.

Un suivi des remarques négatives mais aussi positives faites aux élèves quant à leur travail ou leur comportement permet à chacun de se situer dans le cadre et à en comprendre les limites.

Des temps de remédiation scolaire sont mis en place dans l'emploi du temps des élèves. Dès que possible en fonction des réalités d'un emploi du temps de collégien, les élèves bénéficient d'un temps diversifié entre 13h30 et 14h permettant de leur proposer du soutien ou du tutorat méthodologique ou disciplinaire en fonction de leurs besoins. Les autres profitent d'un quart d'heure de lecture en salle d'étude.

Des actions citoyennes et caritatives à travers des projets et des sorties favorisent l'ouverture sur le monde extérieur.

Le collège permet aux jeunes de développer le sens de la responsabilité et de la citoyenneté par la découverte le monde des entreprises, associatif ou de formation : chaque jeune est incité à partir en stage en entreprise en 3e, à participer à des journées d'immersion en lycée et à donner du temps dans le cadre d'un bénévolat de 15h en 3e.

- Le dispositif Ulis renforcera le lien avec les centres de formation, les associations et les entreprises pour favoriser les stages de découverte et développer les compétences psychosociales et professionnelles..
- L'équipe éducative veillera à favoriser les échanges et un partage des responsabilités avec les autres collégiens. Par exemple, comme tous collégiens,

les élèves de l'Ulis peuvent se présenter au même titre que n'importe quel élève de l'établissement au statut de délégué de classe, éco-délégués... Ils participent en outre au temps de vie de classe de leur classe de référence. Leur participation aux activités permet de développer l'apprentissage des comportements et codes sociaux au collège. La vie scolaire et l'équipe enseignante veille à accompagner l'inclusion scolaire et sociale au sein du collège lors des temps de vie collective (restauration, récréations...), lors d'activités et projets éducatifs, culturels et sportifs, favorisant et renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance aux différents groupes de référence.

- Le personnel du dispositif Ulis s'intégrera à l'équipe enseignante et de vie scolaire sur le temps banalisé de remédiation du midi pour apporter son expertise aux élèves du collège.



Ouvrir un dispositif Ulis TFC, toute une équipe impliquée, toute une communauté éducative mobilisée.

Un dispositif Ulis Collège TFC, pour qui ?

Une Unité Localisée pour (dans le sens vers) l'Inclusion Scolaire est un dispositif collectif de scolarisation au sein du collège qui accompagne des élèves en situation de handicap présentant des Troubles des Fonctions Cognitives (T.F.C.) ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole).

Les Ulis accueillent des préadolescents ou des adolescents qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité collective adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leurs difficultés.

On y trouve une « *organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques, plus souple, et plus diversifiée sur le plan pédagogique* ».

Les Ulis doivent permettre, à travers un cursus scolaire progressif et adapté, de préparer les élèves à leur future insertion dans la société : le développement de leurs compétences disciplinaires, de leur socialisation, de leur autonomie, mais aussi de la découverte des métiers et des formations (travail sur l'Orientation – Parcours Avenir)

Les dispositifs Ulis doivent permettre d'aborder avec les autres élèves de l'établissement les notions clés du « vivre ensemble » : la Citoyenneté, la Solidarité et la Connaissance de l'autre dans sa diversité.

Nature des troubles des élèves accompagnés par le dispositif Ulis :

Certains élèves éprouvent une certaine lenteur, des difficultés répétées à répondre aux tâches proposées par l'enseignant dans les temps et les conditions impartis dans la scolarité ordinaire en lien avec les jeunes de leur classe d'âge, qui à terme entraînent un retard effectif dans les acquisitions scolaires, des difficultés, plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision. Tout élève étant singulier, chacun présentant des capacités et des difficultés propres mais du fait de certaines ressources intellectuelles, il pourra éprouver des difficultés pour :

- Organiser sa pensée
- Établir des liens de causalité
- Mémoriser des informations
- Fixer son attention

- Établir des relations « banales »
- S'exprimer et communiquer facilement (codes de communication et vocabulaire)
- Suivre des règles culturelles élémentaires (codes de communication et règles de vie)
- Retrouver des données
- Anticiper et planifier
- Entrer dans la pensée abstraite
- Prendre en compte le contexte
- Apprécier l'importance des informations à disposition
- Trouver une réponse adaptée rapidement
- Agir aisément face à une situation donnée
- S'adapter à des changements
- Se repérer dans l'espace et dans le temps, ...

Ce sont des élèves qui ont besoin de plus de temps, plus de répétitions pour assimiler, de passer par des exemples de situations concrètes, de manipulations, pour accéder à certaines notions et certains raisonnements.

Ils sont rassurés par des rituels et l'exécution de tâches répétitives, l'imprévu est souvent source d'angoisse et perte de moyens. Toute perturbation peut être déstabilisante (effet de panique, de suivisme ou de démission, ...) le jeune peut rester sur place, muet ou passif pendant des temps longs.

Ces élèves peinent à suivre le rythme de la classe qu'ils fréquentent et montrent un retard de développement par rapport à leur classe d'âge (maturité).

Les jeunes, suivis par le dispositif Ulis, présentent différentes formes de handicap mais peuvent, par le biais d'adaptations et d'aides individuelles ou collectives, progresser dans leurs apprentissages.

Ils sont reconnus comme étant aptes à assumer les contraintes et les exigences de l'établissement scolaire qui les accueille (respect des horaires, respect du règlement et adoption des comportements adéquats). De plus, ils ont acquis une capacité de communication compatible avec des enseignements scolaires, des situations de vie et d'éducation collective.

« prendre soin de soi, prendre soin des autres. »

Un dispositif Ulis Collège TFC, comment ?

Le dispositif est défini comme l'ensemble des actions entreprises pour rendre accessible la scolarisation au collège d'un élève en situation de handicap, tant au niveau des apprentissages, qu'au niveau de la pleine réalisation de sa vie de collégien, en lien avec les actions du dispositif Ulis mais au sens plus large en lien avec tous les acteurs de l'établissement.

« Une scolarisation réussie passe autant par des enseignements adaptés que par une socialisation réussie. »

Il faut être conscient des points de fragilité des élèves, les points nécessitant **des aménagements** :

- un temps de concentration limité
- une attention fugitive
- une fatigabilité importante
- un rythme mal adapté (trop rapide ou trop lent)
- peu de transposition des acquis
- des difficultés à prendre la parole
- des difficultés de compréhension
- des difficultés de raisonnement et de logique
- des difficultés pour anticiper et planifier
- des difficultés pour dépasser leurs représentations (difficulté à inhiber)
- un manque de vocabulaire (actif et passif)
- un sentiment d'échec important
- des difficultés de mémorisation

Il faut être conscient des forces, des points d'appui favorables des élèves :

- Un désir de faire comme tous les autres collégiens
- Une bonne adaptation au rythme et à l'environnement du collège
- Un réel sentiment d'appartenance à leur classe de référence et à la classe Ulis.
- Une bonne entente au sein du dispositif (qui passe par le respect des règles)
- L'envie de bien faire et de progresser
- Une expression (dans le dispositif) relativement libre
- Un désir de se tourner vers les moyens d'expressions (Arts visuels, Musique, Éducation à la relation...)
- Une réelle implication dans les disciplines dans lesquelles ils sont scolarisés dans leur classe de référence.

"L'environnement scolaire doit s'adapter pour rendre accessible les savoirs."

Ulis Collège, pourquoi ?

L'objectif de l'Ulis est de « scolariser les élèves dans des classes ordinaires, même partiellement et les faire participer à la vie de la communauté scolaire. »

Les objectifs pédagogiques et transversaux, sont :

- Développer les capacités en lecture et en productions d'écrits.
- Développer le raisonnement logique élémentaire en Numération
- Développer la résolution de problèmes simples puis complexes.
- développer l'autonomie dans la vie quotidienne et dans les déplacements internes.

Les objectifs en collège, sont :

- *L'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les élèves sont détenteurs d'un livret scolaire unique (LSU) sur les cycles personnalisés du cycle 2, 3 ou 4 ;*
- *La passation des épreuves du Certificat de Formation Générale (CFG - niveau Cycle 3) ainsi que celles du Diplôme National du Brevet (série générale ou professionnelle - niveau Cycle 4) le cas échéant. Consulter la [fiche DNB et CFG](#) ;*
- *Une entrée de manière ajustée, dans le dispositif "parcours Avenir" ;*
- *une découverte professionnelle lors de stages en entreprise ou de stages protégés dans des ateliers d'instituts médico-éducatif (DAME).*
- Amener les jeunes à un maximum d'autonomie sociale et scolaire
- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication
- Restaurer ou construire une image de soi positive
- Confronter les élèves à la difficulté (changer d'enseignant, de lieux, d'exigences différentes)
- Consolider et acquérir des nouvelles compétences, connaissances en lecture, en production d'écrits, en numération, en raisonnement logique, représentations dans l'espace, repérage temporel, élargissement du champ lexical, définir, catégoriser...

Les compétences visées sont celles du Socle Commun.

- Donner du sens aux apprentissages
- Travailler de façon transversale
- Développer l'esprit critique et les capacités de réflexion
- Améliorer les capacités mnésiques
- Développer l'expression orale

- Reprendre et consolider les notions vues en inclusions
- Réfléchir, préparer et concrétiser un projet d'insertion professionnelle
- Amener, si possible, au niveau de cycle 3, en vue de leur faire passer le CFG
- Préparer les élèves à l'ASSR1 et à l'ASSR2, au CFG, ...
- Élaborer le P.P.O. (Projet Personnalisé d'Orientation) / Parcours Avenir
en proposant, comme pour tous les collégiens, la mise en place de stages en 3^e.

« un besoin, un obstacle, une réponse adaptée. »

Annexes :